



Commune de TAIRAPU-EST

Subdivision Administrative des Iles du Vent
ARRIVÉE LE
- 3 JUIN 2021
N° / IDV

N° 32/2021/CTE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation	26/05/2021
Date d'affichage	26/05/2021
Date de séance	01/06/2021

L'an deux mille-vingt-un, le premier du mois de juin à 17 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	25	GARBUTT Hugo, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	07	VIVISH Titaua, 2 ^{ème} Adjoint		X	Bruno LUCAS	X		
Absents	01	LENOIR Patricia, 3 ^{ème} Adjoint	X			X		
Votants	32	TERAITETIA Annabella, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	32	ZINGUERLET Jean-Marc, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	DUFOUR Robert, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	FANAURA Saindy, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
<p>Délibération N°32/2021/CTE <i>Publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2019</i></p> <p><i>Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux</i></p>		PERRY Taronna, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		METUA Pierrot, 9 ^{ème} Adjoint		X	Taronna PERRY	X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Hugo GARBUTT	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale	X			X		
		SIE Mario, Conseiller Municipal	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal	X			X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale		X	Saindy HIRIGA	X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti	X			X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X	Moroni TEKURIO	X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
	RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X			
	GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X			
	SUHAS Mata, Conseillère Municipale		X					
	ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X			
	NENA Naura, Conseillère Municipale		X	Ueva HAMBLIN	X			

Formant la majorité des membres en exercice.



**NOTE DE PRESENTATION
N°32/2021/CTE**

OBJET : Publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2019

PJ : rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de l'exercice 2019

Le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau du SPIC de l'eau potable pour l'exercice 2019 doit être rédigé par l'autorité compétente, approuvé et communiqué.

Le recrutement d'un chargé des opérations environnementales a permis de mener la réflexion en vue de sa rédaction. Il est donc communiqué à l'assemblée délibérante le rapport de l'exercice 2019, rapport qui n'a jamais été réalisé depuis la création du SPIC en 2011.

Lors du prochain conseil-municipal, les élus seront destinataires du rapport pour l'année 2020, ce qui permettra à la collectivité d'être en conformité avec la réglementation relative aux régies communales et plus particulièrement aux SPIC.

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis pour approbation.



DELIBERATION N°32/2021/CTE du 01/06/2021

Publication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable
de l'exercice 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU EST -
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune ;**

- Vu la loi n°71/1028 du 24/12/1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifiée par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu l'avis du Conseil d'exploitation du SPIC de l'eau en date du 21 mai 2021 ;
- Oui l'exposé du maire ;

Après en avoir délibéré en sa séance du 01/06/2021

ADOPTE

- Article 1^{er} :** Le conseil municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019, rapport qui est annexé à la présente délibération, validé par le conseil d'exploitation de l'eau lors de sa séance du 21 mai 2021. Ce rapport sera affiché au sein des locaux des mairies annexes de la commune et sera communiqué à qui de droit.
- Article 2 :** Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut être aussi saisie par l'application de Télé recours citoyens accessible depuis le site www.telerecours.fr.
- Article 3 :** La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit. Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du Vent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

 Le Maire,
JAMET Anthony

Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 03 JUIN 2021



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau pour l'exercice 2019
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

I) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
I.1) PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	4
I.1.1) Le réseau Papeivi (Faaone).....	4
I.1.2) Le réseau Oopu (Afaahiti-Taravao).....	4
I.1.3) Le réseau Vaitehoru (Pueu).....	4
I.1.4) Le réseau Auehi (Tautira).....	4
I.1.5) Le réseau Tuete – Tuaraa (Tautira).....	4
I.1.6) Le réseau Niaupara (Tautira – Fenua aihere).....	5
I.1.7) Le réseau Van Bastolaer (Afaahiti).....	5
I.1.8) Le réseau Lucas.....	5
I.1.9) La fontaine publique.....	5
I.2) MODE DE GESTION DU SERVICE.....	5
I.3) ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE.....	5
I.4) NATURE DES RESSOURCES EN EAU.....	6
I.5) NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	7
I.6) VOLUMES VENDUS AU COURS DE L'EXERCICE.....	7
I.7) LINEAIRE DE RESEAUX DE DESSERTE (HORS BRANCHEMENTS).....	7
II) TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE	8
II.1) MODALITES DE TARIFICATION.....	8
II.2) FACTURE D'EAU TYPE.....	8
II.3) RECETTES.....	9
III) INDICATEURS DE PERFORMANCE	9
III.1) QUALITE DE L'EAU.....	9
III.2) INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	9
III.3) RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION.....	10
III.4) INDICE LINEAIRE DES VOLUMES NON COMPTES.....	10
III.5) INDICE LINEAIRE DE PERTES EN RESEAU.....	10
III.6) TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE.....	10
III.7) INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....	10
III.8) TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMES.....	11
III.9) DELAI MAXIMAL D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS D'EAU.....	11
III.10) TAUX D'IMPAYES SUR LES FACTURES D'EAU DE L'ANNEE PRECEDENTE.....	11
III.11) EXISTENCE D'UN DISPOSITIF DE MEMORISATION DES RECLAMATIONS ECRITES REÇUES.....	11
IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	11

IV.1) CANALISATIONS EN AMIANTE-CIMENT.....	11
IV.2) RENOVATION DU RESEAU D'EAU.....	11
IV.3) MONTANTS FINANCIERS.....	11
IV.4) ETAT DE LA DETTE DU SERVICE.....	12
IV.5) AMORTISSEMENTS	12
IV.6) PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE ET MONTANTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX	12
IV.7) PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	12

I) CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

I.1) Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal.

Compétences liées au service

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Production | <input checked="" type="checkbox"/> Transport |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement (DSP) Voir 1.2 | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Descriptif du territoire desservi :

La commune dessert la totalité de son territoire, majoritairement par adduction et minoritairement par des camions citernes et 1 fontaine publique (Site du terrain de tennis de AFAAHITI-Taravao.

I.1.1) Le réseau Papeivi (Faaone)

Il dessert les communes associées de Faaone, une partie de Afaahiti-Taravao (RT3) du PK 1 au PK 3,5 côté montagne et côté mer du PK 1 au PK 2,5.

Il n'est pas désinfecté et est alimenté par le captage d'eau de surface de la rivière Papeivi.

Il est doté d'un décanteur hors-service et très vétuste, qui demande à être rénové. Il dispose d'un réservoir de 1000m³ implanté sur la parcelle BM7 sise à Afaahiti-Taravao.

I.1.2) Le réseau Oopu (Afaahiti-Taravao)

Il dessert les habitations situées en limite avec la commune de Teva I Uta du PK 56,5 au PK 59,5 Carrefour (RT1), et depuis Carrefour au PK 2,2 (RT4) jusqu'à la limite avec Tairapu Ouest

Il n'est pas désinfecté et est alimenté par le captage d'eau de surface de la rivière Oopu.

Il est doté d'un décanteur hors-service et très vétuste et d'un réservoir hors-service depuis la mise en service des forages Lucas.

I.1.3) Le réseau Vaitehoro (Pueu)

Il dessert Pueu, Afaahiti jusqu'au PK 3,5 et un petit secteur de Tautira jusqu'au PK 13.

Il n'est pas désinfecté et est alimenté par le captage d'eau de surface de la rivière Vaitehoro.

Il est doté d'un décanteur hors-service et très vétuste et d'un réservoir hors-service de 500m³ implanté au-dessus de l'école Hélène AUFFRAY.

I.1.4) Le réseau Auehi (Tautira)

Il dessert les habitations du lotissement Belle-vue situé entre le PK 15 et PK 16 côté montagne.

Il n'est pas désinfecté et est alimenté par le captage d'eau de surface du ruisseau Auehi.

Il dispose de 2 réservoirs de 7m³ dont un qui présente des fissures.

I.1.5) Le réseau Tuete – Tuaraa (Tautira)

Ce réseau non désinfecté, dessert Tautira dont le village et le lotissement Maire-nui, à partir du PK 13 et une grande partie du fenua aihere.

Il est approvisionné par les captages d'eau de surface de la rivière Tuete et de la rivière Tuaraa.

Il est doté d'un décanteur hors-service et de 2 réservoirs de 1000m³ non accessibles en raison d'anciens glissements de terre qui en limitent l'accès et un refus d'accès par des propriétaires terriens.

I.1.6) Le réseau Niaupara (Tautira – Fenua aihere)

Il alimente le reste du Fenua aihere (accessible par bateau).

Il n'est pas désinfecté et est alimenté par le captage d'eau de surface de la rivière Niaupara.

I.1.7) Le réseau Van Bastolaer (Afaahiti)

Il dessert les habitations du plateau de Taravao situées entre les côtes 30 et 230, y compris les écoles élémentaire Ohi Tei-Tei et maternelle Hei Tama Here, le centre de formation professionnelle pour adultes (CFPA), le centre d'accueil des personnes âgées (fare matahiapo), l'institut d'insertion médico-éducatif (IIME) et l'hôpital.

Il est désinfecté depuis fin octobre 2015 et est alimenté par la source Van Bastolaer.

Il est doté de 3 réservoirs d'une capacité totale de 1250m³ avec 3 stations de relevage.

I.1.8) Le réseau Lucas

IL dessert une partie des habitations du centre de Taravao avec 2 points d'eau probabilités au collège et école primaire de Sacré-Cœur de Taravao.

Il est désinfecté depuis novembre 2018 et est alimenté par les forages Lucas.

Il est doté de 1 réservoirs de 1000 m³.

I.1.9) La fontaine publique

Elle est située au-dessus de la mairie de Taravao à proximité du terrain de tennis et est également alimentée par la source Van Bastolaer. Elle est en libre-service avec accès gratuit.

I.2) Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie sans contrat de prestation de service. La régie dispose de moyens (matériels et humains), est administrée par un conseil d'exploitation et un directeur (à nommer) qui sont sous l'autorité du maire et du conseil municipal.

L'automatisme et le traitement des réseaux Lucas et Van Bastolaer sont gérés par CEGELEC par voie de convention n° 96.2260.18. La purge des 19 poteaux incendie raccordés au réseau d'eau potable Van Bastolaer est gérée par la PDE par voie de convention du 12.10.2020 et jusqu'au 31.12.2020 inclus.

I.3) Estimation de la population desservie

Le service public de l'eau dessert 3188 foyers pour 12 701 habitants.

836 foyers bénéficient de l'eau potable (26% de la population).

Le nombre d'habitants desservis est estimé à partir des données de recensement de l'ISPF¹ de 2017.

La commune ne dispose pas des éléments suffisants pour le dénombrement des résidents saisonniers.

¹ Institut de la Statistique de Polynésie française.

I.4) Nature des ressources en eau

Les ressources de la commune sont les suivantes :

Origine	Nombre	Nom de la ressource	Nom du réseau	Débit nominal (l/s)	
Captage de rivière	7	Papeivi (FAAONE)	Papeivi	75	
		Oopu (AFAA-TAR)	Oopu	60	
		Vaitehoro (PUEU)	Vaitehoro	95	
		Tuara (TAUTIRA)	Tuete + Tuaraa	25	
		Tuete (TAUTIRA)		30	
		Auehi (TAUTIRA)	Auehi	2	
		Niaupara (TAUTIRA)	Niaupara	?	
Source	1	Van Bastolaer (AFAA-TAR)	Van Bastolaer	40	
			Fontaine publique		
Forage	3	Lucas (AFAA-TAR)	Lucas	22	

La commune n'achète et ne vend pas d'eau.

I.5) Nombre d'abonnements

Répartition par réseau

Réseaux	Nb abonnés
AUEHI	27
VAITEHORO	829
TUETE - TUARA	241
PAPEIVI	769
LUCAS	363
OOPU	450
VAN BASTOLAER	473
NIAUPARA	36
TOTAL	3188

Répartition par type d'abonné

Abonnés domestiques	3064
Abonnés non domestiques	124

I.6) Volumes vendus au cours de l'exercice

	Volumes vendus (m ³ /an)
Aux abonnés domestiques	Inconnu
Aux abonnés non domestiques	Inconnu

Une estimation peut être faite à partir des débits nominaux des captages et affinée par la pose de compteurs de distribution sur l'ensemble du réseau.

La capacité de distribution totale de la commune est de 354 l/s, ce qui donne une production supposée de 11 163 744 m³/an.

Cela équivaudrait à une consommation journalière par habitant d'environ 2 m³, soit 10 fois supérieure à la moyenne locale qui est de 200l par jour par habitant.

I.7) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau est d'environ 120 kilomètres.

II) TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE

II.1) Modalités de tarification

Les tarifs applicables durant l'exercice sont les suivants :

Diamètre	Délib 17/2011/CTE		Délib 18/2012/CTE
	Branchement simple	Branchement avec traversée	Abonnement annuel
1/2	12 000 XPF	24 000 XPF	10 000 XPF
3/4	24 000 XPF	36 000 XPF	12 000 XPF
1P	36 000 XPF	54 000 XPF	14 000 XPF
1P1/2	60 000 XPF	78 000 XPF	16 000 XPF
2P	78 000 XPF	96 000 XPF	18 000 XPF
2P1/2	96 000 XPF	114 000 XPF	20 000 XPF
3P	120 000 XPF	144 000 XPF	22 000 XPF
4P	180 000 XPF	215 000 XPF	24 000 XPF
6P	240 000 XPF	275 000 XPF	26 000 XPF

Aucun abonné ne paie la redevance proportionnelle à sa consommation.

Le service est assujéti à la TVA

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération 18/2012/CTE du 05/04/2012 effective à compter du 01/01/2012 fixant les tarifs du service de l'eau potable.
- Délibération 17/2011/CTE du 31/03/2011 effective à compter du 01/04/2011 fixant les frais d'accès au service.

Un projet de modification de la tarification du service de l'eau sera présenté au conseil municipal en 2020 pour application en 2021. Une facturation au volume consommé doit être incluse pour les abonnés bénéficiant d'une eau potable et d'un compteur d'eau.

II.2) Facture d'eau type

A l'heure actuelle, les factures d'eau annuelles sont proportionnelles aux diamètres de raccordement au réseau communal (CF Tableau précédent sous le II.1).

Un projet de modification de la tarification du service de l'eau sera présenté au conseil municipal en 2020 pour application en 2021. Une facturation au volume consommé doit être incluse pour les abonnés bénéficiant d'une eau potable et d'un compteur d'eau.

II.3) Recettes

Type de prestation	Année 2019
Ventes d'eau	28 285 000 F CFP
Autres prestations auprès des abonnés (branchements)	1 884 000 F CFP
Subventions d'investissements	81 366 730 F CFP
Contribution du budget général	99 588 397 F CFP
Autres recettes dont IJ	555 441 F CFP
Total	211 679 568 F CFP

III) INDICATEURS DE PERFORMANCE

III.1) Qualité de l'eau

Réseaux	Nbre de prélèvements	Nbre de résultats conformes	% global de résultats conformes	Raison de non-conformité	Mesures correctives
Oopu	12	0	0%	Pas de chloration	
Papeivi	14	0	0%	Pas de chloration	
Lucas	48	43	90%	Chlore trop faible	Réajustement dosage chlore
Tuete + Tuara	24	0	0%	Pas de chloration	
Vaitehoro	12	0	0%	Pas de chloration	
Van Bastolaer	105	105	100%		
TOTAL	215	148	69%		

Ces valeurs portent sur les eaux distribuées, par le moyen des autocontrôles et des contrôles du Centre d'Hygiène et de Salubrité Publique.

III.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 10 %.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100, avec le barème suivant :

0 point : absence de plan du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

10 points : existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;

20 points : mise à jour du plan au moins annuelle. Un projet de réactualisation du SDAEP est envisagé.

Les 20 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points supplémentaires suivants :

+ 10 : informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;

- + 10 : connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;
- + 10 : localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;
- + 10 : localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;
- + 10 : localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;
- + 10 : existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des branchements ;
- + 10 : existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) ;
- + 10 : mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations.

Les grands ouvrages – réservoir, stations de traitement, pompages... – ne sont pas pris en compte pour le calcul de cet indice.

III.3) Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau de distribution n'est à ce jour pas connu. En effet, aucun dispositif de comptage n'est installé sur les sites de production ou de stockage, et les consommations des abonnés ne sont pas encore comptabilisées. La mise en service des +340 compteurs sur le secteur Taravao-centre raccordé au réseau LUCAS est nécessaire.

III.4) Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés n'est à ce jour pas connu. En effet, aucun dispositif de comptage n'est installé sur les sites de production ou de stockage, et les consommations des abonnés ne sont pas encore comptabilisées.

III.5) Indice linéaire de pertes en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau n'est à ce jour pas connu. En effet, aucun dispositif de comptage n'est installé sur les sites de production ou de stockage, et les consommations des abonnés ne sont pas encore comptabilisées.

III.6) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable n'est pas connu pour 2019.

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

III.7) Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

L'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de 0%.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 point : aucune action ;
 - 20 points : études environnementale et hydrogéologique en cours ;
 - 40 points : approbation du périmètre de protection des captages
- Bonus :
- +40 points pour intégration au PGA et création des servitudes ;
 - +10 points pour le lancement des actions de protection ;

+20 points pour la réalisation de l'ensemble des actions de protection.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

III.8) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmés

En 2019 aucun suivi des coupures n'a été réalisé.

III.9) Délai maximal d'ouverture des branchements d'eau

Le délai maximal d'ouverture des branchements observé en 2019, est de 9 jours.

III.10) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

En 2018 le taux d'impayé est d'environ 39 %.

III.11) Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues

Il n'y a, à ce jour, aucun dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues. Toutefois un registre est tenu faisant suite à des réclamations par voie téléphonique, électronique ou de vive voix.

Taux de réclamations = nbre réclamation*1000/ nbre d'abonnés

Taux de réclamation = non connu à ce jour.

IV) FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

IV.1) Canalisations en amiante-ciment

Linéaire de canalisations en amiante-ciment changés dans l'année	Non connu
Linéaire de canalisations en amiante-ciment encore existant	Non connu

IV.2) Rénovation du réseau d'eau

Le schéma directeur de la commune prévoit les travaux suivant la programmation suivante :

- Phase 1 – Travaux urgents de remplacement de conduites AEP – réalisé en 2012
- Phase 2 – Travaux de recherche de nouvelles ressources en eau – Réalisé en 2014
- Phase 3 – Travaux de potabilisation partielle de Afaahiti et Faaone grâce à la mise en production d'un forage – réalisé en 2018. Suite aux tests de pompage, seul Taravao centre a pu être alimenté en eau potable
- Implantation d'un GSF à l'école de Pueu – réalisé en 2019. Mise en service prévue début 2020.

Afin de limiter les dépenses du service de l'eau, une tarification de l'eau au volume sera à l'étude en 2020.

La suite des travaux devront faire l'objet d'une actualisation du SDAEP. Le lancement de cette actualisation est prévu en 2020.

IV.3) Montants financiers

Montants des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	36 019 077 F CFP
Montants des subventions	81 366 730 F CFP
Montants des contributions du budget général	18 920 848 F CFP

IV.4) Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre fait apparaître les valeurs suivantes : le service de l'eau n'a pas de dette en cours.

IV.5) Amortissements

Durant l'exercice, la collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissement	Montant amorti
Réseaux d'adduction d'eau	3 284 539 F CFP
Matériel de transport	621 429 F CFP
Autres accessoires	3 784 161 F CFP
TOTAL	7 690 129 F CFP

IV.6) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

La commune étudie la possibilité d'exploitation des captages et des forages en alternat en vue d'économiser sur le poste énergie.

La question de la tarification du service de l'eau en fonction du volume consommé sera également étudiée afin de limiter la consommation par les abonnés, et ainsi de réduire les coûts de production.

La suite de la réalisation du SDAEP fera l'objet d'une réactualisation.

IV.7) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

En 2019, aucun programme pluriannuel de travaux n'a été adopté par l'assemblée délibérante.

Un programme pluriannuel de travaux a été préparé et sera présenté au conseil municipal pour adoption en 2020.

Le Président du Conseil d'Exploitation de l'eau

JAMET Anthony